

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00486

PROLONGEMENT DE LA 3EME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION AVEC L'EPASE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PALISSADE LE LONG DU CHEMIN DU BARDOT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 026-042-24423770-20191205-02019304860

DATE: 07AF-PHCHAC2 : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

PROLONGEMENT DE LA 3EME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION AVEC L'EPASE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PALISSADE LE LONG DU CHEMIN DU BARDOT

Dans le cadre d'un projet artistique pour l'inauguration de la troisième ligne de Tramway, mi-novembre 2019, Saint-Etienne Métropole a installé le long du chemin du Bardot, une grande palissade en bois de 45 mètres de long pour trois mètres de hauteur sur laquelle seront affichés des portraits réalisés par le collectif ARTERISQ*. Cette palissade sert également de clôture de séparation avec la base de traitement des terres de l'EPORA et permet de cacher les monticules de terre. Les portraits seront conservés pendant plusieurs mois.

Pour ses besoins de communication à l'échelle du secteur Soleil Sud, l'EPA projetée, à horizon avril 2020, la réalisation d'une campagne de communication le long du chemin du bardot, en limite de l'îlot Rocher nécessitant des palissades comme support.

Etant donné les calendriers de chacun, une mutualisation de la palissade à réaliser par Saint-Etienne Métropole est envisageable. Les deux parties se sont donc rapprochées pour s'entendre techniquement sur les travaux à réaliser et ont décidé de mutualiser leurs moyens et de participer chacun financièrement à l'installation de la palissade.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole utilisera la palissade pour l'affichage de son œuvre artistique dès son installation mi-novembre jusqu'à mi-avril 2020. L'EPASE l'utilisera à compter de mi-avril 2020 pour communiquer sur les projets de la ZAC Châteaureux.

C'est à ce titre que l'EPASE participe financièrement à la construction de cette palissade.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à la somme de 26 500 € HT, l'EPA financera à hauteur de 50 % de l'ensemble des dépenses Hors Taxes réellement exécutées augmentées de la TVA au taux en vigueur, plafonnée à 12 500 € HT.

La signature d'une convention est nécessaire pour encadrer les conditions financières de la prise en charge.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention financière avec l'EPASE concernant la réalisation d'une palissade,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget annexe transports, opération 114 qui a fait l'objet d'une APCP actualisée au BP 2019,**

- les recettes correspondantes seront perçues sur le compte 2318 du budget annexe transports opération 114.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU